



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le 30 septembre à 19h00,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

Maud BOYER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

Nombre de membres
composant le
Conseil municipal

En exercice	35
Présents à la séance	24
Représentés	7
Excusés	2
Absents	2

Délibération
2026DEL79

Création d'un emploi
fonctionnel de
directeur.trice
général.e adjoint.e des
services chargé.e des
ressources

MEMBRES PRESENTS:

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**

Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO, Brice TABELING, Bénédicte CARCONE, Anaïta DAVID, Thomas GIRY, Timila LEGHIMA BOUKHTOUCHE, Gaëlle LELOUP, **Adjoint(e)s**

Léa NGO, Séverine CLICHE, Erwann CALVEZ, Hourya BEN AZOUZ KONATE, Lucas TRIGON, Latifa MALKI, Cyril PASTEAU, Maud BOYER, Denis BOITIER, Alain BREUILLER, Guina DA SILVA, Dominique LAGUNE, **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Madame DELAHAIE Carine	Par Madame BEN AZOUZ KONATE Hourya
Madame BLANCHARD Constance	Par Monsieur BREUILLER Alain
Monsieur BAOUZ Karim	Par Monsieur BOITIER Denis
Madame BENAOUA Nadia	Par Madame MALKI Latifa
Monsieur de SAINT POL Olivier	Par Madame CARCONE Bénédicte
Madame CHARDON Marie-Eve	Par Madame DAVID Anaïta
Monsieur TAILLANDIER Thibault	Par Monsieur TABELING Brice

MEMBRES EXCUSES:

Clotilde GALHIE-ERIPRET, Mehdi MIHOUBI.

MEMBRES ABSENTS:

Benoit-Joseph ONAMBELE, Hugo GODFERT.



Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 3 voix contre (Mme Léa NGO , Mme Séverine CLICHE , M. Erwann CALVEZ) , 3 abstentions (Mme Carine DELAHAIE, Mme Hourya BEN AZOUZ KONATE , M. Lucas TRIGON)

Article 1^{er} : De créer un emploi fonctionnel de Directeur.trice général.e adjoint.e des services chargé.e des Ressources à temps complet.

Article 2 : De pourvoir cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative aux grade(s) d'attaché, d'attaché principal, d'attaché hors classe.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 5 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 30 septembre 2026

La Maire

